

## Formation en alternance par Unités Capitalisables

## BP JEPS SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »

### La formation

Taux d'insertion professionnelle des diplômés :  
80% (session 2018/2019)

#### Lieu :

CREPS de Strasbourg et Centre Sportif  
Régional d'Alsace à Mulhouse

#### Dates :

du 02 septembre 2021 au 11 juillet 2022  
→ jeudi 02 et vendredi 03 septembre 2021  
→ 3 jours par semaine (lundi, mardi, vendredi, du  
06 septembre 2021 au 21 janvier 2022)  
→ 2 jours par semaine (lundi, mardi, du 24 janvier  
2022 au 11 juillet 2022)

#### Volume horaire :

616 heures en centre et 400 heures minimales en  
structure – formation en alternance

#### Horaires de la formation :

de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

#### Effectif : 20 places

Frais d'inscription : 30,00 €

Frais pédagogiques : 6 529,60 €

#### Financement :

Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous :  
demande de rendez-vous auprès du secrétariat

#### Références réglementaires :

RNCP : 28573

CPF : 241334

### Les conditions d'inscription

#### Candidats PARCOURSUP

TEP : 29 avril 2021

Sélection: 30 avril 2021

Date de clôture : 2 avril 2021

#### Autres candidats

TEP 1 : 29 avril 2021

Date de clôture : 2 avril 2021

TEP 2 : 28 mai 2021

Date de clôture : 30 avril 2021

Sélection Autres candidats : 10 et 11 juin 2021

Date de clôture : 30 avril 2021

Frais de dossier Sélection et/ou TEP : 70,00€

*Dossier d'inscription sur le site du CREPS  
«[www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr](http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr)»*

### Les informations

#### Réunions d'information au CREPS

mardi 09 mars 2021 à 18h00

jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 à 18h00

Pour les futurs apprentis : (moins de 30 ans)

Contact et renseignements : CFA FORM'AS

4, allée du Sommerhof - 67200 Strasbourg

Tél : 03 88 28 00 05

### Le métier

L'éducateur sportif titulaire d'un BPJEPS Activités Physiques pour Tous peut encadrer des activités de découverte et d'initiation dans différents milieux auprès de tous les publics et dans différentes familles d'activités. Le titulaire exerce sa profession en collectivités locales, en associations ou toutes structures promouvant les activités physiques ou sportives.

### Objectifs

La formation vise l'acquisition des compétences et les savoir-faire du métier :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention
- mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

### Contenus

- Module de formation relatif à la conduite de projets pédagogiques et d'animation
- Module de formation concernant la promotion des activités physiques et sportives comme facteurs de santé et de bien-être et découverte de différents publics
- Module de formation relatif à la conception et la mise en œuvre de cycles d'apprentissage dans le domaine des activités physiques pour tous
- Stage en situation professionnelle

### Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances, découverte et pratique d'activités physiques et sportives, études de cas concrets, mises en situation pratique et pédagogique, travaux dirigés, contenus de la formation disponibles sur la Dropbox du cursus
- Moyens techniques : salles de formation et installations sportives du CREPS, du CRSA de Mulhouse
- Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS, de la DRDJSCS Grand Est, intervenants extérieurs brevetés d'Etat et partenariats

### Modalités d'évaluation : Epreuves certificatives

- Soutenance d'un rapport portant sur un projet d'animation
- Animation de 3 séances pédagogiques : 1 séance dans chacune des familles de pratique, suivie d'un entretien

### Public concerné

Tout public âgé de 18 ans minimum ayant une expérience plurivalente dans le domaine des Activités Physiques pour Tous (pratique personnelle et/ou encadrement)

### Prérequis

- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous
- Être en possession d'une attestation de 50 m nage libre délivrée par un maître-nageur sauveteur
- **Satisfaire au test d'exigence préalable (TEP)** : épreuve du Luc Léger et parcours d'habileté motrice
- Être dans une structure proposant des activités dans les familles de pratique du diplôme et ayant un tuteur diplômé s'engageant à assurer la formation en situation professionnelle

### Organisateur

CREPS de Strasbourg - Département Formation

4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02

Tél : 03 88 10 47 70 - Mail : [dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr)

### Responsable de la formation

Geoffrey BERGMANN, formateur au CREPS de Strasbourg

